



REGLEMENT des 1 KM à 15 KM

41ème TRAVERSEE DU QUEYRAS Dimanche 29 janvier 2023

ORGANISATION

Cette compétition de ski est organisée par le **ski club Queyras**

Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de ski et du comité régional Alpes-Provence, le délégué technique de la course est Benjamin FAIVRE

LOCALISATION

-Les départs et arrivées des courses de 1 km à 10 km se feront au lieu dit « l'Echalp », sur la commune d'Abriès-Ristolas.

-L'accueil, le ravitaillement d'arrivée et la remise des prix se feront sur ce même lieu.

CONDITION D'ADMISSION

Les catégories autorisées à concourir sont les U9, U11, U13, U15, U16, U18, hommes et dames. La compétition se déroule en style libre et se dispute en mass-start.

La licence « compétition » ou « loisir » FFS validée est exigée.

Les licenciés « loisir » devront répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs une attestation « questionnaire de santé ». Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

PARCOURS ET HORAIRES

1 km – ouvert à la catégorie U9

Départ à 12h30

Ouvert aux coureurs U9 Filles et Garçons

1km – ouvert à la catégorie U11

Départ à 12h20

Ouvert aux coureurs U11 Filles et Garçons

3 km – ouvert à la catégorie U13

Départ à 11h10 pour les garçons

Départ à 11h15 pour les filles

5 km – ouvert à la catégorie U15

Départ à 11h25 pour les garçons

Départ à 11h30 pour les filles

7,5km et 15 km – ouvert aux catégories U16 (7,5km) et U18(15km)

Départ à 11h40 pour les garçons

Départ à 11h45 pour les filles

La piste sera fermée 5 minutes avant le premier départ. Les entraîneurs pourront faire évoluer le fart, en portant les chasubles.

RETRAIT DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera à l'entrée du site de compétition.

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant et tout au long de la course.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions des **licenciés “compétition”** sont reçues par WEBFFS.

Pour les **non licenciés, licenciés 'loisir’**, fournir à l'adresse scqfond@gmail.com les renseignements suivants : nom, prénom, sexe, année de naissance, adresse, distance de course, sous format excel, avec **certificat médical** de non contre indication à la pratique du ski de fond en compétition de moins d'un an ou une **attestation « questionnaire de santé »** (ffs.fr).

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 27 janvier 2023** minuit pour tous les parcours.

RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La publication des résultats et la lecture du palmarès aura lieu environ une heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

La remise des prix se fera à partir de 13h. Les récompenses proviennent à 80% de donations des commerçants du territoire, et les partenaires.

Seront récompensés les 1ers, 2ème et 3ème hommes et dames de chaque catégorie.

SECURITE, SECOURS

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Des secouristes sont positionnés sur divers points du parcours. Ils porteront assistance à tout concurrent en difficulté et sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours : En se présentant à un poste de secours, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours, en appelant le poste de secours.

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course afin d'éviter les recherches inutiles

SANITAIRES

Des toilettes sont à dispositions à l'entrée du site de compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence d'attestation « questionnaire de santé » ou de certificat médical
- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

ANNULATION DE COURSE

En cas d'annulation l'annonce sera publiée sur le site Internet de la course, le site d'inscription en ligne et enfin sur la page Facebook du ski club Queyras.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Traversée du Queyras ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris

les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION RÈGLEMENT ET RESPECT DÉCISION JURY

Du fait de leur engagement les coureurs, entraîneurs et dirigeants de club acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions du jury de course.

Le comité d'organisation.